

LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENCADREMENT LOCAL

La personne responsable de l'encadrement local appuie l'élève inscrit à un cours d'été en ligne afin de favoriser sa réussite. Cette personne travaille en étroite collaboration avec le personnel enseignant en ligne (EEL) du CAVLFO et communique régulièrement avec l'élève et ses parents ou tuteurs ainsi que la personne responsable de la coordination des cours d'été de son conseil.

TÂCHES ADMINISTRATIVES

AVANT LES COURS...

- Participe au webinaire à son intention.
- Visite régulièrement la page des cours d'été en ligne du [site Web du CAVLFO](#) afin de se familiariser avec les ressources qui y sont disponibles.

PENDANT LES COURS...

- Répond aux courriels et aux appels promptement.
- Tient à jour la liste d'inscriptions et de coordonnées dans l'Application centrale des cours d'été (ACCÉ) en s'assurant d'y inclure tout retrait confirmé.

APRÈS LES COURS...

- Informe l'élève que son bulletin sera déposé dans la collection de son école d'attache et que son conseiller en orientation lui remettra une copie de son bulletin à la prochaine rentrée scolaire en septembre.

ENCADREMENT DE L'ÉLÈVE

- S'assure que l'élève dispose de toutes les [ressources requises](#) pour son cours.
- Remet à l'élève son nom d'utilisateur et son mot de passe.
- Communique à l'élève ses coordonnées, ses disponibilités et lui explique son rôle.
- Encourage l'élève à visionner les tutoriels et les capsules vidéos.
- Prend connaissance du contenu du PEI de l'élève (le cas échéant).

- S'assure d'avoir accès, en tout temps, aux outils de communication et de collaboration à distance (courriel, téléphone, visioconférence, clavardage...).
- Communique régulièrement avec l'élève.
- Encourage l'élève à communiquer fréquemment avec son EEL.
- Met en oeuvre les consignes du PEI pour répondre aux besoins particuliers de l'élève (le cas échéant).
- Communique promptement au personnel enseignant en ligne ainsi qu'aux parents ou tuteurs toute situation qui risque de compromettre la réussite de l'élève.

L'élève inscrit à un cours modulaire a accès, dès le début du cours, à toutes ses tâches d'évaluation, y compris l'évaluation sommative finale. L'élève est responsable d'acheminer ses tâches complétées à son EEL.

ÉVALUATIONS SOMMATIVES

- Prend connaissance de la feuille de route de l'élève et des dates prévues des tâches d'évaluation sommatives.
- Informe l'élève à l'avance de la date à laquelle sera administrée la tâche sommative de l'unité et la tâche sommative finale.
- **N.B.** L'EEL est responsable d'administrer et de superviser toutes les tâches sommatives du cours.